



## **Assemblée Générale Extraordinaire d'AEB du 31 janvier 2011**

### **Compte rendu**

1er février 2011

L'Assemblée Générale de l'Association AEB (« Aménagement et Environnement de la Boucle de la Seine, Le Vésinet, Croissy, Le Pecq »), s'est réunie, sous forme extraordinaire, le 31 janvier 2011 à 20h30 à la Mairie du Vésinet. Elle est présidée par Jean-Paul Bourguet Président d'AEB.

Le Président constate que 102 des 162 membres de l'Association sont présents ou représentés. Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

L'objectif de cette Assemblée Générale Extraordinaire est de moderniser les statuts de l'association afin de simplifier son fonctionnement et de la rendre plus efficace. Les différentes modifications proposées sont alors examinées et débattues. Les changements principaux sont les suivants :

- Article 12 : possibilité pour le comité directeur de décider de toute action en justice utile à la réalisation de l'objet social de l'association
- Article 3 : fixation du taux de cotisation et du droit d'entrée par le comité directeur
- Article 5 : possibilité de s'affilier à toute fédération ou groupement qui peuvent contribuer à la réalisation de l'objet social de l'association, sur décision du comité directeur
- Article 9 : renouvellement annuel des membres du comité directeur par tiers, dépôt des candidatures 8 jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale
- Article 7 : convocation aux assemblées générales possible par courriel
- Article 8 : lors des assemblées générales, vote à bulletin secret sur les personnes dès qu'au moins un participant en fait la demande
- Article 12 : ordonnancement des dépenses par le président ou le trésorier

Plus aucune question n'étant posée la résolution suivante est mise au voix :

#### **Résolution**

- L'assemblée générale, après en avoir délibéré approuve les nouveaux statuts, et en particulier les modifications concernant : le pouvoir d'ester en justice, la décision des cotisations, l'affiliation, la convocation des AG, les pouvoirs et le vote sur les personnes lors des AG, les procédures d'élections au comité directeur, le dépôt des candidatures 8 jours ouvrables avant l'élection, l'engagement des dépenses.
- Pour la première élection au comité directeur après l'approbation des nouveaux statuts, les candidatures reçues sous l'empire des précédents statuts sont les seules admises, sous réserve d'être confirmées par leur auteur avant la tenue de l'AG ayant à l'ordre du jour l'élection des membres du nouveau comité directeur.
- Suite à la première élection au comité directeur après l'approbation des nouveaux statuts, un dispositif transitoire sera mis en œuvre sur décision du comité directeur lors de sa plus prochaine réunion afin de permettre le renouvellement annuel par tiers de ses membres à compter de 2012.

La résolution est acceptée à l'unanimité.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h15.

---

Jean-Paul Bourguet (Président d'AEB)

Association "Aménagement et Environnement de la Boucle. Le Vésinet, Le Pecq, Croissy"

[contact@aeb-parcimperial.fr](mailto:contact@aeb-parcimperial.fr)

[www.aeb-parcimperial.fr](http://www.aeb-parcimperial.fr)

Association loi 1901 n°0783013974, Saint Germain en Laye